

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 27 novembre 2012

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (9) Mme BERNARD, M. BERTHIER, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, Mme METGE, Mme OBRIOT, Mme REVEL, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BARRON (représenté par Mme BERNARD), M. BON (représenté par Mme METGE).

Membres excusés : (4) M. EL HASSOUNI, M. GOUDEAU, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme TOLLLOT.

Date de convocation : 22 novembre 2012

Délibération n° : 66-2012

Objet : Débat d'orientation budgétaire

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil d'Administration du CCAS sur les orientations générales du budget dans le délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le présent document propose une présentation des éléments qui fondent le projet de budget du Centre Communal d'Action Sociale de Dijon et des orientations qui pourraient être retenues pour 2013.

Le CCAS est l'acteur majeur de l'action sociale de la Ville. Il soutient les personnes en difficulté par des actions suivies et des aides personnalisées : personnes âgées, personnes handicapées, couples sans enfant, personnes isolées ou sans emploi.

Avec un budget annuel (investissement + fonctionnement) de près de 13 millions d'euros, le CCAS de la Ville de Dijon :

- alloue des aides financières aux plus démunis,
- accompagne les parcours d'insertion et contribue au maintien du lien social à travers :
 - deux services sociaux (le service social général et le service social gérontologique),
 - deux résidences sociales (Abrioux et Viardot) qui gèrent 204 chambres et 113 logements meublés (studio + T1bis),
 - trois centres sociaux (Balzac, Bourroches et Fontaine d'Ouche),
 - le service d'instruction des demandes de RSA,
 - la Maison de la Solidarité,
- accueille et soutient les personnes handicapées et leurs associations représentatives, à travers notamment son Service d'Informations sociales et Pôle Handicap,
- propose des services aux personnes âgées : un centre d'accueil de jour et un service d'actions tutélaires, des services à domicile (entretien du linge et portage de repas à domicile), des opérations spécifiques (déneigement, plan canicule...) et des animations. Par ailleurs en 2013, dans le cadre de la dynamique « Dijon, ville amie des aînés » la direction des personnes âgées du CCAS assurera le pilotage du projet "Maison des seniors".

Les grandes évolutions prévisibles du budget 2013

Le projet de budget pour l'année 2013 s'établira à 13 009 275 €. Il est en augmentation de 127 300 € (soit 1%) par rapport au budget primitif 2012.

La maîtrise budgétaire souhaitée par Monsieur le Maire dans sa note de cadrage a donc été respectée.

Spécifiquement sur le chapitre des ressources humaines, le budget « charges du personnel » 2013 s'établira à 8 916 700 € (soit + 0,57 % par rapport au budget primitif 2012), représentant 69,88 % du budget général de fonctionnement, soit une stabilité par rapport à 2012.

L'équilibre budgétaire repose principalement sur le financement accordé par la Ville de Dijon pour un montant de 8 233 625 €. Celui-ci est stable par rapport au budget primitif 2012, grâce notamment à l'utilisation significative des excédents cumulés, conformément aux objectifs budgétaires fixés.

Au plan de l'investissement, le CCAS assure les dépenses d'investissement plus courantes consacrées principalement à l'achat ou au remplacement de mobilier et de matériel, équipements de bureau, matériel médical et de sécurité, ainsi qu'au remplacement de véhicules et d'électroménager. Elles comprennent également les remboursements des cautions aux usagers des deux résidences sociales ainsi que les prêts sans intérêts octroyés aux personnes en difficulté, parallèlement au micro-crédit social mis en place en partenariat avec le Crédit Municipal et la Caisse des Dépôts et Consignations. Les dépenses d'investissements sont autofinancées par les dotations aux amortissements et le fonds de compensation de la TVA, sans qu'il soit nécessaire de faire un prélèvement sur la section de fonctionnement.

Dans le cadre du projet « Maison des Seniors » qui sera située rue Mère Javouhey à Dijon et dont l'ouverture est programmée en septembre 2013, des travaux d'aménagement seront financés à hauteur de 350 000 €, dont 150 000 € au Budget Primitif 2013 et 200 000 € au Budget Supplémentaire 2013.

Les principaux événements ayant marqué l'activité du CCAS en 2012 et susceptibles d'impacter le budget 2013.

- L'année 2012 a été une année marquée par les effets de la crise économique et financière.

En effet, la population dijonnaise connaît un taux de pauvreté se situant à 13 %, ce qui représente environ un habitant sur huit. Ce taux est un peu plus faible que celui observé pour l'ensemble de la France qui est de un sur sept, mais plus fort que celui du département, à savoir un sur dix.

Si le centre ville est marqué par la pauvreté, cela s'explique notamment par la situation des jeunes qui connaissent des réalités économiques difficiles.

- Parmi les 8 000 ménages pauvres de la Ville de Dijon, 6 500 ménages vivent sous le seuil de pauvreté dans des quartiers qui ne relèvent pas de la politique de la ville.

La problématique de l'inclusion sociale doit donc être abordée dans le cadre général de la politique sociale communale.

- La monoparentalité s'est développée sur l'ensemble des quartiers de la Ville. Ainsi, en l'espace de 10 ans, la part des familles avec enfant(s) comprenant un seul adulte parmi l'ensemble des familles avec enfant(s) est passée de 25 % à 30 %. Cela représente une progression de 400 ménages.

L'Analyse des Besoins Sociaux a souligné à plusieurs reprises l'impact de la baisse du nombre de personnes par logement qui s'explique par la très forte progression du nombre de ménages composés d'une seule personne.

Cette situation s'explique également par le vieillissement de la population, par la séparation des ménages et par la forte dimension étudiante de la Ville de Dijon.

Au-delà des conséquences en matière d'habitat provoqué par l'isolement dans le logement, il est nécessaire de s'interroger sur les impacts multiples qui sont provoqués par celui-ci : risque d'isolement social, reste à vivre très faible.

- Comme cela a été dit précédemment, la population dijonnaise vieillit. Ainsi, entre 1990 et 2020 la part des dijonnais ayant plus de 60 ans passera de 18 % à 26 % (1 habitant sur 6 à 1 habitant sur 4).

Nombre de personnes de 60 ans et plus, en 1990 € 26 556
en 2008 € 30 589
en 2013 € 34 540 (estimé)
en 2020 € 39 280 (estimé).

Si les 60/74 ans sont majoritairement des personnes qui ont une très forte disponibilité, les personnes ayant plus de 85 ans sont plus fréquemment en demande d'accompagnement ou d'aides de la part de la collectivité.

Cet accroissement pourra générer de nouvelles attentes en direction de la Ville et de ses services, avec notamment le développement des demandes liées aux disponibilités des jeunes seniors.

- Au niveau des secours et des aides attribués aux personnes en difficulté, une augmentation sensible a été constatée en 2012, liée à des attributions d'aide exceptionnelle (aide au loyer suite à transfert des EHPAD, reliquat de dépenses lié au sinistre ADOMA...).

En 2013, une légère baisse sera donc enregistrée sur le Budget Primitif tenant compte de l'arrêt de ces subventions exceptionnelles et du développement du principe de subsidiarité du CCAS par rapport aux aides apportées par des associations caritatives subventionnées par la Ville de Dijon. En ce qui concerne le logement, les services sociaux sollicitent de plus en plus le Conseil Général dans le cadre du dispositif du Fonds de Solidarité Logement (FSL).

- En matière de repas à domicile, le bilan prévisionnel de l'année 2012 fait apparaître une baisse du nombre de repas fournis. Cette baisse est liée à une concurrence accrue sur ce secteur et à un accroissement du nombre d'usagers dont les revenus se situent dans des tranches inférieures à la tranche moyenne du barème des tarifications. Par conséquent la baisse corrélative du nombre d'usagers dont les revenus se placent dans les tranches supérieures génère une perte de recette.

Le service d'entretien du linge enregistre une chute significative dans son utilisation. Une réflexion sera donc menée sur son avenir.

Au cours de l'année 2011, le nombre de places au Centre d'Accueil de Jour « les Marronniers » avait été porté de 15 à 20 mais la fréquentation constatée peine à atteindre cet objectif. Ce même phénomène s'observe dans l'ensemble des centres de jour du territoire. Il est à mettre en relation avec le reste à charge des familles.

Le travail de réflexion et de concertation engagé dans le cadre de « Dijon Ville amie des Aînés » est susceptible de nourrir une évolution de l'action du CCAS en direction des personnes âgées, et de leurs familles.

La gestion des ressources humaines

Le budget 2013 est estimé à 8 916 700 € (soit une augmentation de 0,57 % par rapport à 2012) représentant 69,88 % des dépenses totales de fonctionnement.

Pour 2013, l'évolution porte essentiellement sur le Budget Principal. Ce budget, hors mesures nouvelles 2013, est en baisse de 5,77 %. Toutefois, un ensemble de mesures nouvelles représentant parallèlement une augmentation de 6,14 % pour 2013, porte le budget à 8 295 000 €, soit 0,37 % par rapport au Budget Primitif 2012.

Les principales mesures nouvelles se composent :

- de mesures catégorielles (reclassements d'agents de catégorie B et C ; revalorisations du régime indemnitaire à compter du 1^{er} janvier 2013 et Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat),
- de l'évolution des effectifs (5 créations de poste, 2 déblocages, 1 suppression de poste et 4 départs en retraite dont 3 seulement seront remplacés soit un taux de non remplacement de ces postes de 25 %),
- du glissement vieillesse et technicité,
 - de validations de service.
 -

Ce budget ressources humaines est à relativiser car le CCAS va percevoir les recettes suivantes :

- 444 600 € pour la mise à disposition de personnel à l'Établissement Public d'Accueil des Personnes Âgées de la Ville de Dijon,
- 302 600 € pour la mise à disposition de personnel à l'Office des Personnes Âgées de Dijon,
- 14 900 € pour le remboursement des charges salariales pour un agent détaché.

La poursuite d'une évolution amorcée sur la base d'une rigueur de gestion

L'effort entrepris en matière d'économies de fonctionnement s'inscrit dans le cadre des orientations générales données par Monsieur le Maire, Président du CCAS, pour la Ville de Dijon et le CCAS.

Cet effort s'appuie notamment sur la poursuite d'une nouvelle organisation favorisant la mutualisation des services, entre les collectivités.

L'année 2013 verra ainsi se poursuivre la politique de mutualisation des commandes, sous l'impulsion de la Ville de Dijon ou du Grand Dijon par la création d'une centrale d'achat.

Par ailleurs, pour optimiser le fonctionnement des résidences sociales et dans le cadre d'une réflexion, en lien avec le Grand Dijon sur leur devenir, un diagnostic du bâti sera réalisé par la Direction Architecture- bâtiments- ateliers (ABA) et une étude des coûts sera engagée.

Cette volonté de gestion optimale des ressources amène les services à réduire davantage les « marges » et à proposer une gestion des risques « contrôlée » pour assurer une stabilité des enveloppes budgétaires. Toute demande exceptionnelle ou imprévisible (par exemple en terme de secours) pourrait se traduire par des mesures budgétaires ou à faire appel, en cours d'année, à un complément de financement exceptionnel de la part de la Ville de Dijon.

En conséquence, le budget qui sera présenté lors de la séance du Conseil d'Administration de décembre 2012 proposera :

- une continuité de la maîtrise des dépenses de fonctionnement avec une attention particulière sur la gestion des ressources humaines,
- un suivi rapproché des consommations budgétaires qui permette de faire face à la réduction des charges de gestion financière,
- une attention particulière aux évolutions retracées à travers l'analyse des besoins sociaux, de l'appauvrissement de la population dijonnaise dans une situation de crise qui perdure et touche principalement les plus démunis d'entre eux.

Par conséquent, les membres du Conseil d'Administration décident de statuer sur l'ensemble de ces orientations pour l'exercice 2013.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1
Registre : 1
Finances : 1
Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 3 DEC. 2012



Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,

Nathalie POPADYAK

PUBLIÉ LE 28 NOV. 2012